

DRÔLE DE RÉGIME, DRÔLES DE MŒURS...

La 5^{ème} République s'est fait une spécialité de l'utilisation du scandale comme moyen politique.

L'affaire Le Troquer, les insinuations sur la vie privée de Mme Pompidou (l'affaire Delon), la feuille d'impôts de Chaban-Delmas, le Château de Chirac, sont autant de jalons qui marquent la vie de ce régime bonapartiste qui n'a déjà que trop vécu.

Sous la troisième et la quatrième République, c'était le Parlement qui faisait et défaisait les gouvernements. Sous la 5^{ème}, tout repose sur le fait du prince et, c'est le scandale soigneusement conservé dans le secret des services de polices ou des services fiscaux qui, rendu public au moment opportun, annonce le crépuscule des Dieux.

Raymond Barre vient d'en faire, à son tour, l'amère expérience et il semblerait bien que les «révélations» faites à son sujet ne soient pas étrangères à la soudaine détérioration de son état de santé qui a entraîné, il y a quelques jours, son hospitalisation immédiate.

Il faut toutefois reconnaître que, depuis vingt ans, le système fonctionnait, si j'ose dire, à la satisfaction de tous. Les scandales n'empêchaient pas certains hommes politiques de se refaire une virginité. Qui, aujourd'hui, parle encore de la feuille d'impôts de l'ineffable Chaban ou de «Château Chirac» comme disait fort peu spirituellement le «Canard Enchaîné»?

Mais, depuis quelque temps la machine (l'usure du temps?) connaît quelques ratés. Ainsi, l'actuel Président de la République qui semblait être, tout à fait miraculeusement préservé, est lui-même atteint. L'affaire des diamants de tonton Bokassa et les explications embarrassées qui ont suivi ne sont pas de nature, c'est le moins qu'on en puisse dire, à rehausser son prestige.

Mais il y a plus grave, avec l'affaire Boulin on passe, sans transition, de la comédie au drame.

Robert Boulin est soudainement passé du rôle d'accusé à celui d'accusateur mais c'est un privilège qu'il a dû payer de sa vie.

On aurait tort, selon moi, de ne voir dans la lettre de Robert Boulin rendue publique le 31 octobre 1979 qu'un simple règlement de comptes entre Boulin et «certains de ses amis politiques».

Tout compte fait, le personnage de Alain Peyrefitte, tout gonflé de suffisance qu'il apparaisse, serait plutôt falot et ne saurait justifier la mort d'un homme comme Robert Boulin.

Quant au «*petit juge*», il n'est pas le seul qui sévisse actuellement dans notre doux pays et si tous ceux qui seront ou risquent d'être victimes des machinations de ce genre de personnage se suicidaient... on assisterait à une belle épidémie de suicides!...

Par exemple, il semblerait bien qu'en Loire-Atlantique nous ayons également notre «*petit juge*» (à particule de surcroît mais il est vrai que nous sommes dans le Pays de M. de Charette).

La différence entre le nôtre et celui de Robert Boulin n'est pas de nature mais de niveau. Alors que le «*petit juge*» de Robert Boulin semblait vouloir en découdre avec les Ministres, le nôtre préférerait, semble-t-il, se mettre aux ordres d'une fraction du patronat et s'en prendre aux chômeurs.

C'est que les chômeurs deviennent encombrants... Encombrante aussi ceux qui, sur le plan syndical ou à l'A.S.S.E.D.I.C., s'efforcent d'empêcher la remise en cause de leur droit à l'indemnisation, c'est-à-dire s'opposent à la «*clochardisation*» d'une partie de la population.

Alors, on essaie d'intimider et tel représentant patronal mythomane et paranoïaque appelle à la rescousse la «*raison d'état*»... Pauvre raison d'État!

Tout se passe comme si une fraction du patronat rêvait de «*normaliser*» les responsables syndicaux et le personnel des A.S.S.D.I.C, et, pour ce faire n'hésite pas à mobiliser l'appareil d'État qui, apparemment, n'aurait rien à lui refuser. C'est ainsi que dans une affaire de licenciement, on voit soudainement apparaître et un «*petit juge*» et... les renseignements généraux!

Je ne sais pas à quel niveau et à la suite de quels accords le patronat a décidé d'utiliser ouvertement des méthodes qui ne sauraient être officiellement admises dans une démocratie mais, pour le moins, concédons que la démarche est hardie et-, dangereuse !

Nous sommes dans un pays où les libertés démocratiques n'ont pas été détruites. Alors ?— Où veut-on en venir avec l'utilisation de telles méthodes ?

On devrait savoir que la classe ouvrière (et pas seulement elle!) ne saurait accepter l'instauration en France d'un régime policier et combattra énergiquement ceux qui affirment tranquillement à qui veut les entendre: «*qu'ils ont de leurs propres mains tué d'une balle dans la nuque des «arabes» qu'ils comptaient, de surcroît, parmi leurs amis personnels*».

Même en faisant la part de l'affabulation, de tels hommes sont dangereux et ceux qui, par veulerie, ambition ou calcul politique se feraient leurs complices sont encore plus dangereux!

Reste à savoir qui aujourd'hui a intérêt à remettre en cause un équilibre dont chacun a conscience qu'il est extrêmement fragile (1).

Il reste également que la situation est particulièrement difficile et que personne n'est totalement immunisé contre la syphilis totalitaire.

C'est probablement ce qu'avait pressenti Robert Boulin, et peut-être a-t-il voulu donner à sa mort valeur d'avertissement.

Alexandre HÉBERT.

(1) Dans une interview au «*Figaro*» Georges Séguéy met l'accent sur le risque de conflits anarchiques aboutissant à des actions violentes qui pourraient se développer si était remise en cause l'autorité de la «*première centrale syndicale qui a toujours fait la preuve de son sens des responsabilités*».